

CHALLENGE ASA PAYS DE DIEPPE
du 15 septembre 2022 au 15 septembre 2023

I. Rallye, Côte & Slalom

Barème d'attribution des points :

Classement	Général		Groupe		Classe	
	National	Régional	National	Régional	National	Régional
1er	10	5	12	6	20	10
2ème	9	4,5	10	5	18	9
3ème	8	4	8	4	16	8
4ème	7	3,5	7	3,5	14	7
5ème	6	3	6	3	12	6
6ème	5	2,5	5	2,5	10	5
7ème	4	2	4	2	8	4
8ème	3	1,5	3	1,5	6	3
9ème	2	1	2	1	4	2
10ème	1	0,5	1	0,5	2	1

- une épreuve organisée par l'ASA : Points x 2
- une épreuve Championnat de France : Points x2
- une épreuve 2e Div: Points x 1,5 (sauf rallye de Dieppe x2)
- une épreuve finie au delà des « 10ème place » du barème : 3 points

En cas d'abandon :

- Départ en Rallye 2 : 5 points (la moitié des points seront attribués en cas d'un second abandon)
- 1 point attribué pour un régional
- 2 points attribués pour un national, un 2e Division ou un Championnat de France

II. Circuit

Attribution des points :

Le barème est identique à la catégorie « Rallye, Côte & Slalom ».

Exception pour les licenciés faisant du DRIFT :

Les points seront attribués sur les manches qualificatives ; ils seront calculés selon le nombre de qualifiés et dans l'ordre inverse du classement.
Ex : Si 20 qualifiés, le 1er aura 20 points et le 20e aura 1 point.

III. Commissaires

Attribution des points :

- Épreuves internationales (WRC, ERC, Grand Prix F1, Dakar, 24H du Mans) : 15 points
- Épreuves du Championnat de France : 10 points
- Épreuves du Championnat de France 2e Division : 8 points
- Rallyes nationaux : 6 points
- Côte/Slalom/Circuit en National : 4 points
- Rallyes régionaux : 3 points
- Côte/Slalom/Circuit en Régional : 2 points

Les points seront doublés sur une épreuve de l'ASA.

ATTENTION: Pour faire parti du challenge, vous devez nous retourner la fiche d'épreuves remplie avant le 1er octobre 2023 et nous fournir une preuve de votre participation.

IV. Catégorie

- Pilotes Modernes
- Copilotes Modernes
- Pilotes VHC
- Copilotes VHC
- Copilotes féminin
- Copilotes Junior
- Côte & Slalom
- Circuit
- Commissaires

IV. Remarques

- Si un licencié participe à une ou plusieurs épreuves dans différentes catégories celui-ci sera récompensé dans la catégorie où il aura le plus de points.

V. Finale

- Aucun point ne sera attribué aux licenciés participants à une finale.
- Seul les finalistes qualifié(e)s se verront remettre une récompense.

VI. Récompenses

Le comité directeur de l'ASA a alloué un budget pour la remise des prix, ce budget est divisé par le nombre total des points des différents classements. Cette somme trouvée sera multipliée par le nombre de points par licencié.

ATTENTION:

- Le budget sera différent tous les ans suivant les bénéfices réalisés sur nos différentes épreuves.
- En dessous de 15 points, un cadeau vous sera remis.

ASA
PAYS
DE
DIEPPE

Le 15 Novembre 2022

